



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**14 mars 2022**

**Présents** : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme RICHARD Fanny, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain, Mme PAGNIER Sophie, M. MARCHAND Rémi.

**Étaient absents** : M. MASSARIA Vincent, Mme NOEL Sylviane.

**Secrétaire de séance** : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h

## **1 – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2022.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cas de la Commune de Nancy-sur-Cluses et de ses budgets annexes, le budget n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte-tenu de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Jusqu'à adoption du budget, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sauf les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **Budget Principal :**

Compte 20 : 12 075 €  
Compte 21 : 102 320 €  
Compte 26 : 125 €

**TOTAL = 114 520 €**

### **Budget bois :**

Compte 20 : 327,50 €  
Compte 21 : 8 047,50 €

**TOTAL = 8 375 €**

### **Budget eau :**

Compte 20 : 810 €

Compte 21 : 99 784,79 €  
Compte 4581 : 37 500 €

**TOTAL = 138 094,79 €**

**Budget RM :**

Compte 21 : 9 115 €  
Compte 27 : 707,14 €

**TOTAL = 9 822,14 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :**

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- En anticipant sur le vote du budget primitif 2022, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

**2 - Convention de conseil à membre de la Société d'Économie Alpestre  
Unité pastorale de Vormy – « Conservation et amélioration des bâtiments d'alpage  
et alimentation en eau »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de travaux à réaliser à l'alpage communal de Vormy.

L'objectif est d'améliorer les conditions de logement de l'alpage et de sécuriser l'alimentation en eau du chalet.

Pour ce faire, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire intervenir un charpentier- menuisier afin de reprendre quelques pièces de structure ainsi que les solivages et planchers. La partie relative à l'eau consiste à installer une porte métallique sur mesure afin de sécuriser l'accès au réservoir d'eau ainsi que d'assurer une étanchéité aux eaux de ruissellement.

Il est exposé au Conseil Municipal que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune adhère.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée par la SEA 74 est de :

885,00 € pour un montant estimé de 9 153,00 euros Hors Taxes de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation et du financement des travaux prévus sur l'unité pastorale de Vormy.

- Approuve le montant de la contribution proposée à 885,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et veiller à son exécution.

### **3 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie - Schéma des Espaces Naturels Sensibles - Contrat de Territoire et Stratégie pastorale 2CCAM - Unité pastorale de Vormy – « Conservation bâtiment et eau »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de travaux à réaliser à l'alpage communal de Vormy.

L'objectif est d'améliorer les conditions de logement de l'alpage et de sécuriser l'alimentation en eau du chalet.

Pour ce faire, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire intervenir un charpentier- menuisier afin de reprendre quelques pièces de structure ainsi que les solivages et planchers. La partie relative à l'eau consiste à installer une porte métallique sur mesure afin de sécuriser l'accès au réservoir d'eau ainsi que d'assurer une étanchéité aux eaux de ruissellement.

Le coût de cette opération est estimé à 9 153,00 euros HT et à 885,00 euros d'appui de la SEA 74 au montage du dossier de subvention soit un montant total d'action de 10 038,00 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles et de la stratégie pastorale élaborée par la 2CCAM au titre des actions éligibles en faveur des espaces pastoraux.

Le taux d'aide sollicité est à 80 % sur le montant total HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire d'effectuer les travaux sur le bâtiment et l'eau à l'alpage communal de Vormy,
- Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,

- S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de ces travaux,

- S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- S'engage à commencer les travaux dans l'année suivant l'arrêté de subvention et à les achever dans les trois ans,
- S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

#### **4 – Inventaire des installations d'éclairage public 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, l'ensemble des travaux relatifs à l'inventaire des installations d'éclairage public

d'un montant global estimé à :1 532,00 Euros  
avec une participation financière communale s'élevant à :898,00 Euros  
et des frais généraux s'élevant à :46,00 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de NANCY-SUR-CLUSES

- 1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière  
d'un montant global estimé à : 1 532,00 Euros  
avec une participation financière communale s'élevant à : 898,00 Euros  
et des frais généraux s'élevant à : 46,00 Euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 60 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 28,00 Euros  
sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la **première facture de travaux**.  
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**Informations diverses :**

- En préambule du conseil municipal, nous avons reçu Messieurs DEBRUYNE et CHEMIN, intervenants de la 2CCAM, afin de nous présenter LE PROJET DE TERRITOIRE.

Projet dans lequel les élus de chaque commune de la 2CCAM vont être impliqués dans la proposition d'idées en réfléchissant à notre territoire, dans sa globalité, pour envisager le « Mieux Vivre ».

- Le panneau de communication de la station situé en bas de la route de Nancy est sur le point d'être changé. Nous sommes en discussion pour le choix du visuel définitif

- La Chorale du Mont-Saxonnex nous a sollicité pour participer à sa tournée des Chapelles le 26/06/2022

- Nous envisageons de créer un Conseil de Jeunes du village qui aurait pour but de les impliquer dans des actions les concernant. Nous sommes en cours de réflexion quant aux modalités

- L'Office du Tourisme nous informe que La Fête de la Rando se tiendra à Nancy cette année, le 30/07/2022. Nous sommes très heureux d'accueillir cette manifestation sur notre village

- Dans le cadre de la rénovation énergétique, nous allons installer des ampoules LED dans les bâtiments municipaux et pour l'éclairage public

- Une étude est en cours pour le projet de rénovation des allées du cimetière

- Plusieurs études sont en cours pour la modification de la cantine et de l'accueil de garderie, nos structures accueillant davantage d'enfants chaque année. Nous sommes actuellement en lien direct avec la PMI et les services de la Préfecture afin d'avancer sur le dossier

- La collecte pour l'Ukraine a été un succès. Nous remercions tous les généreux donateurs. L'intégralité des dons a été remise jeudi 17/03/2022 à l'Association Entraide Internationale (Scouts de Cluses)

Fin de séance : 21h